

BILAN DE LA CAMPAGNE COMPLÉMENTAIRE DE DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODE STABLE 2019/2020 AUTOUR DU CNPE DE GOLFECH

*Rencontre avec la préfecture de Tarn-et-Garonne
le 2 septembre 2020 à 16h*

Le Président et les Vice-Présidents de la CLI ont souhaité rencontrer le Préfet de Tarn-et-Garonne (territoire d'implantation du site nucléaire) pour dresser un bilan de la campagne complémentaire de distribution de comprimés d'iode 2019/2020 concernant le rayon de 10 à 20 km du Plan Particulier d'Intervention. En effet, **fin 2019 le taux de retrait en pourcentage pour la centrale nucléaire de Golfech** était le suivant :

- **Taux de retrait particuliers : 24 %**
- **Taux retrait ERP non scolaires 17,8 %**
- **Taux retrait ERP scolaires 50,8 %**

Dans le cadre de l'extension du plan particulier d'intervention de 10 à 20 km, actée en juillet 2018, les pouvoirs publics (Préfectures, ASN et EDF) ont décidé de mener à bien l'organisation d'une campagne complémentaire de distribution d'iode stable concernant le périmètre de 10 à 20 km afin de permettre aux 75 collectivités territoriales et aux 128 370 habitants des départements de Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne et Gers de retirer leur boîte de comprimés auprès des pharmacies de proximité.

CHRONOLOGIE DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION

⇒ **le 22 février 2019 courrier adressé aux maires concernés les informant du lancement de la campagne** d'information et de distribution d'iode 2019

⇒ **Information des pharmaciens** situés dans la zone 10-20 km du PPI **par l'intermédiaire d'un courrier**

⇒ **Organisation par la préfecture de Tarn-et-Garonne**, en lien avec la division régionale de l'ASN, la centrale EDF et la Commission locale d'information, d'une **réunion à l'intention des maires** qui s'est déroulée le :

■ **2 mai 2019 réunion d'information des maires** organisée au CNPE de Golfech. A cette occasion, un kit de communication a été remis à chaque participant, cette malette comprend toutes les informations relatives à la campagne ainsi que la mise à disposition d'une large palette d'outils de

communication (brochures, affiches, bannières Internet, insertions pour le bulletin municipal, FAQ, etc). L'objectif de ces documents était de permettre aux maires d'accompagner et d'informer au mieux leurs administrés.

■ **le 27 juin réunion d'information technique** à l'intention des professionnels de santé (médecins et pharmaciens) **organisée par la centrale nucléaire.**

⇒ **Le 3 juin, courrier d'information non nominatif** des pouvoirs publics aux riverains (**particuliers, ERP et scolaires**) annonçant l'extension de 10 à 20 km du PPI et la distribution préventive de comprimés d'iode.

⇒ **Le 18 juin, courrier d'information nominatif** des pouvoirs publics à **l'Ordre départemental des médecins des départements** concernés par l'extension de 10 à 20 km du PPI et la distribution préventive de comprimés d'iode.

⇒ **Septembre 2019**, les **riverains** ont été destinataires d'un **deuxième courrier nominatif** contenant **un bon de retrait** afin de récupérer leur boîte de comprimés d'iode.

La presse locale ainsi que les radios ont été associées à cette démarche. De plus, la CLI, dans sa revue INFOS CLI n°31/juin 2019, a rappelé qu'une campagne complémentaire de distribution de comprimés d'iode concernant l'extension de 10 à 20 km du PPI était en cours.

S'agissant de l'organisation de réunions publiques à l'initiative des maires de la zone 10-20 km en PPI en lien avec les pouvoirs publics. Seule la commune d'Aubiach en Lot-et-Garonne a sollicité la CLI pour cette démarche. Le 19 décembre 2019 se tenait à la salle des fêtes d'Aubiach une réunion publique en présence de la préfecture de Tarn-et-Garonne. A la demande du maire, l'ASN ainsi que le CNPE de Golfech n'ont pas été conviés.

Compte tenu des nombreux appels téléphoniques et mails d'administrés et collectivités (environ 120 appels et 60 mails) reçus au secrétariat de la CLI soulignant les dysfonctionnements des envois des deux correspondances, la CLI a décidé de rencontrer la préfecture de Tarn-et-Garonne le 2 septembre dernier pour analyser au mieux ces problèmes pointés du doigt par les usagers et pharmaciens. Par ailleurs, la Commission Locale a régulièrement informé la Direction des Services du Cabinet / Pôle des Sécurités / Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de toutes ces interventions.

La préfecture précise que la MARN avait la charge de mener à bien cette distribution préventive de comprimés d'iode, et qu'elle avait fait appel à des prestataires extérieurs pour l'obtention des listings adresses et l'envoi des 2 courriers (non nominatif en juin et nominatif avec bon de retrait début septembre). S'agissant des listings adresses, il semblerait que, par le passé, ce fichier lui était communiqué par l'exploitant.

La CLI Golfech rappelle qu'elle a été interpellée à maintes reprises par des usagers qui n'avaient reçu aucune lettre et qui souhaitaient, malgré tout, retirer leur boîte de comprimés d'iode. Réponse de la Commission : « Vous pouvez retirer une boîte de comprimés d'iode en présentant un justificatif de domicile et une pièce d'identité ». La préfecture a confirmé, qu'en l'absence du bon retrait, c'était la démarche à observer.

CONSTAT DE LA CLI GOLFECH :

- les professionnels de santé ont été peu réceptifs à cette campagne ;
- les mairies n'ont sans doute pas suffisamment relayé l'information auprès de leurs populations en utilisant leurs sites internet et bulletins municipaux ;
- un travail en profondeur devra être réalisé, dans les prochains mois, avec les collectivités territoriales (mairies, conseils départementaux, communautés de communes, communautés d'agglomération...);
- la politique de communication doit être repensée, en tenant compte de l'importance de rappeler régulièrement à chaque riverain de la zone PPI la nécessité d'avoir à disposition une boîte de comprimés d'iode à son domicile.

Témoignage d'une pharmacie du rayon de 10km en date du 24 septembre

Le portail « interface pharmaciens » dédié à la distribution des comprimés d'iode est actif. Il avait été fermé un long moment juste après la campagne de 2016. Pour autant, les seules rubriques à remplir par la pharmacie sont :

- établissement privé ou public ;
- établissement scolaire ;
- particulier ;
- nombre de boîtes.

Aujourd'hui, dans le rayon des 10 km, les pharmacies distribuent des comprimés d'iode sans avoir de trace des personnes à qui sont délivrés ces médicaments.

De plus, cette pharmacie a reçu un carton de comprimés d'iode dans le cadre de la campagne complémentaire 2019, alors que celle-ci n'était pas concernée !

Enfin, pour terminer, 9 communes concernées par cette campagne ont purement et simplement été oubliées ! Il s'agit des départements et communes suivants :

- **département 82** (3cnes/54) : Castelsagrat, Montjoi, Saint-Paul d'Espis ;
- **département 32** (3cnes/13): Flamarens, Cuq, Gimbrède ;
- **département 47** (3cnes/39) : Saint-Maurin, Saint-Pierre de Clairac et Tayrac.

Fait le 25 septembre 2020

Monsieur Gilles COMPAGNAT,
Vice-Président et Président de la Commission
technique « *Facteurs Sociaux, Organisationnels
et Humains* »
et représentant la CLI Golfech au HCTISN